



Sinistre causé par un tiers et radiation abusive

Par **damda_old**, le **19/02/2008** à **17:31**

Je suis propriétaire d'une voiture. Mon concubin malgré mon désaccord a utilisé mon véhicule et ceci sans être titulaire du permis de conduire. rnPeu habituer à la consommation de boissons alcoolisées il avait ce soir là absorber une quantité certes minime mais suffisante pour le rendre euphorique il a perdu le contrôle du véhicule et a détruit en partie le portail d'une maison paniqué il s'est enfui laissant là le véhicule inutilisable néanmoins des témoins oculaires peuvent témoigner qu'il était le conducteur du véhicule et qu'en aucun cas je n'étais présente.rnDes déclarations ont été faite en gendarmerie d' Estaires 59940 (mon concubin le propriétaire du portail un témoin oculaire et moi-même).rn1ère question : mon assureur Monsieur Fruleux Loic du Crédit Mutuel Nord IIARD de Laventie m'informe que je suis radiat de l'assurance et je trouve ça profondément injuste : a-t-il le droit de prendre ce type de décision?rn2ème question : Existe-il au sein de ma propre assurance une possibilité de prime idouane?rn3ème question : existe-il des assureurs ou un cabinet d'assureur qui accepterait de m'assurer moi?rn4ème question : avez-vous un conseil à me donner?

Par **jeetendra**, le **20/02/2008** à **08:09**

bonjours, pour votre litige vous auriez pu faire jouer la clause de conduite à l'insu du conducteur designé au contrat d'assurance automobile pour la reparation du portail, à mon avis c'est ce que votre assureur sera obligé de mettre en application pour reparer le portail et se retourner contre votre concubin pour recuperer ses sous.rnrnOui apres ce qui vient de se passer en droit des assurances votre compagnie d'assurance a apres ce qui vient de se passer parfaitement le droit de resilier votre police d'assurance et de vous mettre un malus, le

conducteur irresponsable dénué de permis de conduire et en état alcoolique est bien connu de vous puisqu'il est votre concubin.

Si vous ne trouvez pas d'assureur après ce qui vient de se passer, adressez-vous au bureau central de tarification à Paris 75009, 1 rue Jules Lefevre, téléphone 0153215041, ils vous trouveront un assureur puisque l'assurance automobile est obligatoire, cordialement